

BAC PRO AP

Baccalauréat Professionnel

Aménagements Paysagers

Niveau 4 – N° Fiche RNCP 31691
Formation en Apprentissage



Comment s'inscrire ?

- nantes-terre-atlantique.fr
 - ypareo.julesrieffel.com
 - secrétariat du CFA
- ↳ 02.40.94.86.08
↳ cfa@nantes-terre-atlantique.fr

Quand s'inscrire ?

A partir de février 2024

Début de formation : septembre 2024

CFA Nantes Terre Atlantique Site Jules Rieffel

5 rue de la Syonnaière – CS 60117
44817 ST HERBLAIN



D'autres informations sur notre site Internet

Chiffres clés

Taux de réussite aux examens
juin 2023 : 100%

Taux d'insertion professionnelle
2021-2022 à 6 mois : 15%

Taux poursuite d'étude
2021-2022 : 42%

Taux de satisfaction
2022-2023 : 83 %

Certifié Qualiopi et Qualiformagri

Le titulaire de l'emploi est amené à aménager et entretenir des espaces paysagers de tailles et de fonctions très variées : jardins d'agrément, jardins nourriciers, jardins thérapeutiques, aménagements urbains, aires et linéaires routiers, espaces récréatifs et sportifs, cimetières, friches industrielles, parcs urbains régionaux et nationaux, zones d'aménagements concertés, ripisylve.

Il réalise les travaux de terrassements des infrastructures (circulations, murets, dallages), la mise en place des réseaux et la végétalisation.

Durant la phase de réalisation, il gère les moyens humains et matériels, contribue aux travaux et procède aux ajustements techniques et logistiques. Il vérifie la qualité des travaux réalisés et veille à la concordance entre le temps global passé et l'importance du chantier

OBJECTIF DE FORMATION

- C1- Communiquer dans un contexte social et professionnel en mobilisant des références culturelles
- C2- Communiquer dans une langue étrangère dans les situations courantes de la vie professionnelle
- C3- Développer sa motricité
- C4- Mettre en œuvre des savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques
- C5- Réaliser des choix techniques dans un chantier d'aménagement
- C6- Assurer la conduite d'un chantier
- C7- Réaliser des interventions d'aménagement végétal
- C8- Mettre en place des infrastructures
- C9- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

CONTENU DE LA FORMATION

Modules Bac Pro : seconde

Modules d'enseignement général

- EG1: Interprétation de phénomènes variés à l'aide de démarches et d'outils scientifiques
- EG2 : Construction d'une culture humaniste
- EG3 : Développement d'une identité culturelle ouverte sur le monde
- EG4 : L'expérience du vivre et de l'agir ensemble dans le respect de l'autre

Modules d'enseignement professionnel

- EP1: Contexte des chantiers d'aménagement
- EP2: Travail sur le chantier, opérations d'entretien et utilisation des matériels
- EP3: Spécialisation professionnelle : travaux des aménagements paysagers

Modules Bac Pro : 1ère et terminale

Modules d'enseignement général

- MG1 : Construction d'un raisonnement scientifique autour des questions du monde actuel
- MG2 : L'exercice du débat à l'ère de la mondialisation
- MG3 : Construction et expressions des identités culturelles et professionnelles
- MG4 : Actions et engagements individuels et collectifs dans des situations sociales Modules d'enseignement professionnel

Modules d'enseignement professionnel

- MP1 : Dimensions écologiques, économiques et culturelles des aménagements paysagers
- MP2 : Dimensions organisationnelles et économiques des chantiers d'aménagement paysager
- MP3 : Mise en place et entretien de la végétation des aménagements paysagers
- MP4 : Mise en place et entretien des infrastructures et des constructions des aménagements paysagers
- MP5 : Choix, préparation à la mise en œuvre et maintenance des équipements utilisés pour les aménagements paysagers
- MAP : Module d'adaptation professionnelle : Toitures et murs végétalisés



CONDITIONS D'ADMISSION

Etre âgé de 15 à 29 ans ou sans limite d'âge pour les travailleurs avec une RQTH

2nde Bac Pro : l'admission en classe de 2nde Bac. Professionnel se fait après la classe de 3^{ème} du collège. Après passage de tests et entretien individuel, un dossier d'inscription vous est remis. L'inscription définitive est validée par la signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise.

1^{ère} Bac pro : l'admission en classe de 1^{ère} Bac. Professionnel se fait après passage de tests et entretien de motivation : une réponse vous est adressée par courrier. L'inscription définitive est validée par la signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise.

ADAPTATION DU PARCOURS DE FORMATION

Formation accessible aux personnes en situation de handicap reconnu ou non.

Un référent est dédié à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Parcours individualisé possible selon diplômes, expériences et validations antérieures, construit à partir des conclusions des actions conduites lors des phases de recrutement et de positionnement.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Au Centre de Formation : 1950 heures de formation sur 3 ans (17 semaines/an en 2^{de}, 19 semaines/an en 1^{ère} et Terminale).

Chez le maître d'apprentissage :

Par alternance, 30 semaines/an, l'apprenti perfectionne ses gestes professionnels et acquiert les techniques d'organisation et de conduite de chantiers et d'équipe.

Pas de mobilité internationale. Une mobilité « collective » possible selon projet pédagogique.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cours en présentiel, Individualisation des Parcours, Travaux Pratiques, Visites ...

MODALITES D'ÉVALUATION-OBTENTION DU DIPLOME

Les compétences et connaissances seront évaluées au cours d'épreuves pratiques, écrites ou orales

Obtention du Baccalauréat : 50 % en CCF + 50 % en examen final

Impossibilité de valider par bloc de compétence

TARIFS

Coût de Formation pris en charge par l'OPCO de l'employeur.

Frais de gestion de 45 € à la charge de l'apprenti.

Frais de restauration et d'internat à consulter sur Internet

RÉMUNÉRATION

Minimum légal (le salaire peut être supérieur en vertu d'un accord conventionnel ou contractuel)

| | 15 à 17 ans | 18 à 20 ans | 21 à 25 ans | 26 ans et + |
|------------------------|-------------|-------------|-------------|--------------|
| 1 ^{ère} année | 27% du SMIC | 43% du SMIC | 53% du SMIC | 100% du SMIC |
| 2 ^{ème} année | 39% du SMIC | 51% du SMIC | 61% du SMIC | |
| 3 ^{ème} année | 55% du SMIC | 67% du SMIC | 78% du SMIC | |

POURSUITE DE FORMATION POSSIBLE

BTS Aménagement Paysager, CS

CFA NANTES TERRE ATLANTIQUE

Centre de formation par apprentissage

Site Jules Rieffel

5 rue de la Syonnaière

CS 60117 - 44817 SAINT-HERBLAIN

Tél. : 02 40 94 86 08

cfa@nantes-terre-atlantique.fr

www.nantes-terre-atlantique.fr

Avec le soutien de

